



NON à la suppression du droit de timbre

Certains mots dans ce texte sont soulignés.

Par exemple PS ou Parlement.

Cela signifie que ces mots sont expliqués à la fin du texte.

De quoi s'agit-il ?

Le Parlement veut créer une nouvelle loi.

Cette loi va supprimer le droit de timbre.

Le droit de timbre, c'est quoi ?

Toutes les personnes qui vivent en Suisse versent de l'argent à l'État.

Ce sont les impôts.

Le droit de timbre est un impôt particulier.

Les grandes entreprises paient un droit de timbre.

Le PS **n'est pas** d'accord de créer cette nouvelle loi.

Alors, il lance un référendum.

Le référendum, c'est quoi ?

Le référendum est un moyen de demander que toute la population puisse voter sur une nouvelle loi. Et pas seulement le Parlement.

Pour cela, il faut qu'un très grand nombre de personnes signent le référendum.

Lorsqu'un très grand nombre de personnes ont signé, une votation populaire doit être organisée.

Ce référendum s'appelle :

NON à l'arnaque sur le droit de timbre !



Que se passera-t-il si le droit de timbre est SUPPRIMÉ ?

- Les grandes entreprises payeront **encore moins** d'impôts.
- Et la Confédération perdra 250 millions de francs par année.

Pourquoi le PS ne veut PAS supprimer le droit de timbre ?

Les grandes entreprises paient déjà peu d'impôts actuellement.

Si le droit de timbre est **supprimé**,

les entreprises payeront encore moins d'impôts.

Ce n'est pas juste !

La Confédération perdra 250 millions de francs par année.

Et toute la population suisse va en souffrir.

Car tout le monde devra payer plus d'impôts pour compenser.

Ou alors, il faudra économiser de l'argent ailleurs.

Il y aura alors moins d'argent,

par exemple, pour :

- La santé
- Les écoles
- Les garderies

Et ce n'est bon pour personne.



Que pouvez-vous faire ?

Signez le référendum !

Pour que toute la population suisse vote sur la loi.

C'est très simple :

- Rendez-vous sur le site Internet : www.arnaque-droit-de-timbre.ch
- Remplissez le formulaire sur Internet.
Vous devez indiquer différentes choses :
 - Votre prénom et votre nom
 - Votre e-mail
 - Votre numéro de téléphone
- Cliquez sur la case jaune « Continuer ».
- Une autre partie du formulaire s'affiche. Indiquez ici :
 - Votre date de naissance
 - Votre rue et numéro
 - Votre numéro postal (NP) et votre domicile (Ville)
 - La commune politique :
c'est généralement votre domicile.
 - Votre canton
- Cliquez sur la case jaune : « Continuer ».
- Puis téléchargez la feuille,
en cliquant sur la case jaune : « Télécharger la feuille de signatures »
- Imprimer ensuite cette feuille.
- Voici à quoi elle ressemble :



NON À L'ARNAQUE SUR LE DROIT DE TIMBRE !

PS

Publiée dans la Feuille fédérale le 29.06.2021

Référendum contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° po		Commune politique:		Canton:		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom <small>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</small>	Date de naissance <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte <small>(rue et numéro)</small>		Signature manuscrite	
1.						
2.						
3.						
4.						

Expiration du délai référendaire : 7 octobre 2021

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.	
Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	
Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)	
Lieu	Date
Signature manuscrite	Fonction officielle

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire : PS Suisse, Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne

Plier ici, coller et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.

RÉFÉRENDUM

NON À L'ARNAQUE SUR LE DROIT DE TIMBRE !

Merci d'envoyer votre signature au plus vite, avant le 16 septembre 2021.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

B

50391351
000019

DIE POST



- Un cadeau inutile fait aux grandes entreprises et aux banques, et **c'est nous qui paierons la facture.**
- **L'abolition du droit de timbre coûtera au bas mot 250 millions de francs par an**, sachant qu'au total 2,2 milliards de cadeaux fiscaux pour les grandes entreprises et les banques sont planifiés sur notre dos.
- **De grands projets nécessaires dans les domaines de la protection du climat, de la santé ou de l'égalité ne pourront pas être financés.**

PS Suisse
Theaterplatz 4
Case postale
3001 Berne

Soutenez le référendum avec un don - Merci !

www.arnaque-droit-de-timbre.ch



GQPRD



- Les cases en bleu sont déjà remplies avec vos infos.
- Les cases en rose doivent encore être complétées. Ajoutez :
Votre nom et votre prénom
Votre signature
- Mettez la feuille dans une enveloppe et fermez-la.
- Puis, écrivez l'adresse suivante sur l'enveloppe :

PS Suisse
Theaterplatz 4
Case postale
3001 Berne

- Collez un timbre et glissez l'enveloppe dans une boîte aux lettres.



Explication des mots soulignés

PS

PS est le raccourci de Parti socialiste suisse.

Parlement

Le Parlement est un groupe de femmes et d'hommes élus par le peuple.

On appelle ces personnes des politiciennes et des politiciens.

État

Un État regroupe un grand nombre de personnes sur un territoire.

Par exemple : La Suisse est un État.

Votation populaire

Lors d'une votation populaire, toute la population a la possibilité de donner son avis sur une question.

Pour voter, on écrit

OUI ou NON sur le bulletin de vote.

On indique ainsi qu'on est pour ou contre quelque chose.